

Le Petit guide des parents

Revu le 2 novembre 2022

*Tout ce que vous voulez savoir au sujet de nos
centres de la petite enfance*



**Carrefour
francophone**

Mission

Assurer la vitalité et la transmission
de notre culture et de notre langue françaises

Vision

Le Carrefour francophone est un générateur d'excellence culturelle et éducationnelle
qui dynamise et qui francise la communauté
par ses programmes et services attrayants, innovants, inclusifs et valorisants.

Il est reconnu comme bâtisseur et résident important de la Place des Arts.

Table des matières

LISTE DE NOS CENTRES DE LA PETITE ENFANCE.....	4
BIENVENUE À LA GRANDE FAMILLE DU CARREFOUR FRANCOPHONE	5
NOTRE ÉNONCÉ DE PROGRAMME	6
NOS VALEURS.....	14
LA MISSION DE NOS SERVICES À LA PETITE ENFANCE	14
HISTORIQUE DU CARREFOUR FRANCOPHONE.....	14
NOTRE APPROCHE PÉDAGOGIQUE.....	15
NOTRE PHILOSOPHIE.....	15
LA LANGUE PARLÉE.....	16
LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES	16
LE PROGRAMME CULTUREL.....	17
PRINCIPES ET PRATIQUES DE NOS SERVICES À LA PETITE ENFANCE	18
UN PERSONNEL QUALIFIÉ ET ENGAGÉ	18
LE PERSONNEL VARIE EN NOMBRE SELON LES HEURES.....	18
LE RATIO EMPLOYÉ/ENFANTS	18
LES BÉNÉVOLES ET ÉTUDIANTS	19
LES GROUPES D'ÂGE	20
LES HEURES D'OUVERTURE.....	20
LES JOURS FÉRIÉS.....	20
LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DE NOTRE PERSONNEL	21
CHOSSES À APPORTER AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE	21
LES JOUETS DE LA MAISON	22
LE JOURNAL DE L'ENFANT	22
LES RENCONTRES PERSONNELLES.....	22
LES MESURES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT	22
LES JEUX EN PLEIN AIR.....	23
LES EXCURSIONS.....	23
LA RÉOLUTION DE CONFLITS.....	23
LES AGRESSIONS	24
LES PETITES BLESSURES	25
LE DÎNER.....	25
LES COLLATIONS.....	25
LA SIESTE.....	25
L'ARRIVÉE ET LE DÉPART	26

PRATIQUES DE SÉCURITÉ	27
LES PERSONNES AUTORISÉES À PARTIR AVEC L'ENFANT.....	27
LE REGISTRE DES PRÉSENCES.....	27
LA FEUILLE DE CONTRÔLE À LA PORTE.....	27
LE DROIT DE GARDE LÉGALE.....	27
L'ENTRÉE SÉCURISÉE	27
LES RETARDS.....	28
PRATIQUES DE SANTÉ.....	29
LES ENFANTS MALADES	29
LA VACCINATION DES ENFANTS.....	29
LES MALADIES TRANSMISSIBLES.....	29
L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS.....	30
LES ALLERGIES.....	31
LES BESOINS MÉDICAUX SPÉCIAUX	31
LES SITUATIONS PARTICULIÈRES.....	32
LES MAUVAIS TRAITEMENTS (SOUPÇONNÉS OU CONSTATÉS)	32
LES INCIDENTS GRAVES	32
LES FERMETURES IMPRÉVUES.....	32
LES SITUATIONS D'URGENCE	33
LES SUGGESTIONS ET LES INQUIÉTUDES	33
POLITIQUE DE GESTION DE PLAINTES.....	34
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	34
LE PROCESSUS D'ADMISSION	36
LES PAIEMENTS.....	36
LES CHÈQUES SANS PROVISION.....	37
LES ABSENCES.....	37
PRÉAVIS DE DEUX SEMAINES POUR RETIRER UN ENFANT.....	37
LES JOURS DE CONGÉ SANS FRAIS.....	38
LES FRAIS DE GARDE.....	39
L'AIDE FINANCIÈRE	40
POLITIQUE RELATIVE À LA LISTE D'ATTENTE	41
INSCRIPTION SANS FRAIS À LA LISTE D'ATTENTE	41
ORDRE DE PRIORITÉ DES DEMANDES.....	41
CONFIDENTIALITÉ.....	41
APPLICABILITÉ.....	42

Liste de nos centres de la petite enfance

Boussole des tout-petits

**Groupes : bambins, préscolaires et parascolaires
(Camps d'été)**

178, av. Junction, Azilda

705-983-4540 lpaquette@carrefour.ca

Lise Paquette EPEI, superviseure

Carrefour des tout-petits

Groupes : bambins et préscolaires

2190, boul. Lasalle, Sudbury

705-560-2576 pkarcz@carrefour.ca

Pauline Karcz EPEI, superviseure

Cœur des tout-petits

Groupes : bambins et préscolaires

300, rue Van Horne, Sudbury

705-983-4540 couellette@carrefour.ca

Cara Ouellette EPEI, superviseure

Découverte des tout-petits

**Groupes : bambins, préscolaires et parascolaires
(Camps d'été)**

1450, rue Main, Val Caron

705-897-0217 dmorin@carrefour.ca

Danielle Morin, EPEI, superviseure

Foyer des tout-petits

Groupes : bambins et préscolaires

4752, rue Notre Dame, Hanmer

705-969-6012 mlariviere@carrefour.ca

Melissa Larivière EPEI, superviseure

Pavillon des tout-petits

Groupes : poupons, bambins et préscolaires

370, av. Côté, Chelmsford

705-855-1362 llafantaisie@carrefour.ca

Lisa Lafantaisie EPEI, superviseure

Scène des tout-petits

Groupes : poupons, bambins et préscolaires

1412, rue Stephen, Sudbury

705-523-9387 jlangevinlabelle@carrefour.ca

Jessica Langevin-Labelle, superviseure

Centre d'apprentissage artistique de la petite enfance

Groupes : Regroupement familial et parascolaires

27, rue Larch, Sudbury

705 675-6493 poste 208 mlefloch@carrefour.ca

Marie Le Floch, superviseure

Boréal des tout-petits

Groupes : bambins, préscolaires et parascolaires

21, boulevard Lasalle, Sudbury

705-560-6673 poste 3281 ecastilloux@carrefour.ca

Emilie Castilloux EPEI, superviseure

Trésor des tout-petits

Groupes : regroupement familial et parascolaires

20, rue St-Antoine, Noëlville

705-898-1058 nsinger@carrefour.ca

Natalie Singer EPE, superviseure

Village des tout-petits

Groupes : regroupement familial et parascolaires

22, rue Ste-Anne, St-Charles

705-867-1499 mcgregoire@carrefour.ca

Marie-Claude Grégoire, superviseure

Tremplin Carl A. Nesbitt

Groupes : parascolaires

1241, av. Roy, Sudbury

705-675-6493 couellette@carrefour.ca

Cara Ouellette, superviseure

Tremplin St-Thomas

Groupes : parascolaires

C.P. 190, 14, rue Warren, Warren

705-867-1499 mcgregoire@carrefour.ca

Marie-Claude Grégoire, superviseure

Tremplin Westmount

Groupes : parascolaires

511, av. Westmount, Sudbury

705-507-3629 couellette@carrefour.ca

Cara Ouellette, superviseure

Bienvenue à la grande famille du Carrefour francophone

Bienvenue dans notre grande famille, qui est maintenant votre grande famille! Vous marquez une grande étape de la vie en nous confiant votre enfant et nous en sommes bien conscients. Voilà pourquoi, dès vos premières visites et tout au long de l'année, notre équipe tiendra toujours à bien vous accueillir et à bien vous servir. Nous tenons à ce que votre enfant soit bien parmi nous. Nous tenons à sa santé, à sa sécurité, à son intégration, à son développement. Nous nous en occuperons toujours avec professionnalisme et chaleur humaine.

Ce guide vous présente notre approche pédagogique et nos pratiques. Il vous fournit aussi beaucoup de renseignements pratiques qui vous aideront à bien profiter de nos services et à bien équiper votre enfant pour sa belle aventure chez nous.

Vous remarquerez dans ce document le sigle « CPE ». Il signifie tout simplement « **centre de la petite enfance** », Dans nos CPE, votre enfant vivra des expériences d'exploration, de découverte et d'émerveillement qui font grandir et apprendre en s'amusant! C'est ça, l'épanouissement!

Et nos centres Tremplin, vous les connaissez aussi? Ce sont nos services à l'enfance avant et après l'école, où les plus grands s'amusent en apprenant.

Bienvenue chez VOUS, dans nos centres de la petite enfance et nos centres Tremplin. Et que l'aventure commence!

Notre énoncé de programme

L'énoncé de programme des services à l'enfance du Carrefour francophone présente la philosophie de notre action auprès des enfants, de nos relations avec les parents et de nos rapports avec nos fournisseurs de services.

INTRODUCTION

Les services à l'enfance du Carrefour francophone s'efforcent d'appuyer votre enfant de façon efficace et réfléchi dans tous les aspects de son développement.

Au cœur de notre action, il y a la vision de l'enfant comme un être curieux, capable, compétent et plein de potentiel. De ce principe découlent nos pratiques, ainsi que notre engagement envers les familles qui nous confient leurs enfants.

Notre programmation étant caractérisée par notre confiance dans le potentiel inné des enfants, elle fait preuve de flexibilité et de créativité. Nos équipes sont toujours attentives aux besoins et aux intérêts des enfants, de manière à éveiller la curiosité et à soutenir l'autonomie qui est le moteur de leur développement.

Nos efforts en ce sens suivent les approches résumées ci-dessous.

APPROCHE 1 : Promouvoir le bien-être physique et mental, la santé, la sécurité et la saine alimentation des enfants.

Bien-être

Si un enfant nous est confié, c'est parce que ses parents tiennent à lui offrir l'épanouissement personnel que procure **un milieu culturel riche et authentique**. Le Carrefour francophone est un centre culturel francophone et la langue d'usage dans ses centres de la petite enfance (CPE) et ses centres Tremplins est le français.

Notre personnel fait preuve d'une douce constance en encourageant les enfants à exercer et à explorer leur capacité à **communiquer en français** avec les adultes et entre eux. Il est important que les parents reconnaissent que leurs pratiques et leurs attitudes langagières au foyer doivent s'harmoniser avec celles du CPE.

Nos activités s'harmonisent avec les divers **styles d'apprentissage** des enfants. Ils permettent à l'enfant de vivre à sa manière et à son rythme son expérience de développement personnel.

Notre programmation reflète les intérêts des enfants et la curiosité qu'ils manifestent dans le moment présent.

Notre programmation tient compte de **l'importance de bouger**. Les enfants passent en moyenne deux heures par jour à l'extérieur et nous nous assurons d'offrir une panoplie d'activités et de jeux qui encouragent la santé physique.

Nous favorisons le développement du **sens de l'autonomie** des enfants dans le cadre des routines du dîner et des transitions et dans des activités qui sollicitent sa capacité de résoudre des problèmes.

Alimentation

La Coop Boréal est notre fournisseur de dîners. Les dîners respectent les **principes de la saine alimentation** et nous tenons compte des allergies. Nous offrons **deux collations santé par jour** et suivons les recommandations du guide alimentaire canadien.

Sécurité

Tous nos centres de la petite enfance ont des **entrées sécurisées**. Nos centres Tremplin exigent que les parents signent le registre à l'entrée et au départ des enfants.

Nous demandons de voir la pièce d'identité d'une personne nouvelle qui vient ramasser les enfants.

Nous respectons les **ratios éducateurs-enfants** établis par la réglementation du ministère de l'Éducation.

Nous assurons **la sécurité des enfants en tout temps**. Les enfants sont toujours supervisés et ne sont jamais seuls.

APPROCHE 2 : Soutenir les interactions positives et respectueuses entre les enfants, les parents, les fournisseurs de services et le personnel.

Les relations des enfants entre eux

Lorsqu'il y a un conflit entre de très jeunes enfants, notre intervention consiste à **rediriger** les enfants vers une autre activité. Pour les enfants plus âgés, nous aidons les enfants à atteindre la **résolution de problèmes** entre eux.

Nos relations avec les parents

Le personnel de nos CPE favorise la participation des parents et entretient avec eux un **dialogue constant** au sujet des enfants et du programme. Nous notons ces discussions dans leur cahier de communication et nous sommes disponibles pour des rencontres.

Chaque enfant dans nos CPE a son **journal**. L'éducatrice ou l'éducateur y note les faits saillants de sa journée. Ce journal est donc une voie de communication et de dialogue entre

les parents et le CPE. Nous encourageons les parents à le lire et à y noter eux aussi leurs observations et leurs remarques.

Le CPE ou le Tremplin demande parfois aux parents de se présenter à des **rencontres personnelles**. Nous encourageons aussi les parents à nous demander de faire des rencontres s'ils en voient le besoin.

Nous favorisons **l'estime de soi** des enfants en communiquant aux parents les succès de leurs enfants.

Nos tableaux de programmation et l'affichage dans nos salles reflètent les apprentissages des enfants en exposant des témoignages d'apprentissage, des photos et le portfolio du CPE.

Nos relations avec les autres fournisseurs de services

Nous favorisons **le réseautage et la concertation des fournisseurs** de services à l'enfance qui interviennent dans nos CPE. Nous faisons partie de comités des services à l'enfance qui se rencontrent mensuellement (ED Network, Supervisors' Network, rencontres de gestion de la qualité).

Nous échangeons des idées avec les autres fournisseurs de services et nous collaborons avec eux pour assurer des services de qualité.

La participation de nos divers partenaires communautaires permet de soutenir **l'esprit communautaire** au sein de nos centres de la petite enfance.

Notre personnel appuie et renforce cet esprit communautaire dans nos centres.

Nos relations avec notre personnel professionnel de la petite enfance

Nous sommes **à l'écoute de notre personnel**. Tout le monde a de bonnes idées. Nous encourageons le partage d'informations et d'idées entre nos CPE.

Notre **comité de programmation** (où chacun de nos centres a son représentant) aide notre personnel éducateur à participer au développement d'activités culturelles et de pratiques pédagogiques selon l'esprit du « curriculum émergent ».

Les membres de ce comité jouent aussi le rôle de passeurs culturels et représentent les points de vue, les intérêts et les besoins de leurs CPE respectifs.

APPROCHE 3 : Encourager les enfants à interagir de façon constructive et respectueuse en soutenant leur capacité de gérer eux-mêmes leur comportement.

Le cours d'une journée au CPE est largement déterminé par l'enfant lui-même. Nous respectons sa liberté d'enfant. Toutefois, notre personnel intervient adroitement pour aider les enfants à acquérir des **valeurs fondamentales**, comme le respect, le partage, la communication et l'entraide.

Notre personnel favorise l'**interaction positive** entre les enfants et joue un rôle de médiation en cas de conflit. Les enfants apprennent à vivre ensemble et à développer leur résilience.

Tout enfant mérite une **attention personnalisée** et a droit au respect de sa personnalité. L'enfant nous fera très bien savoir si nous avons réussi à le rejoindre où il est d'abord, pour l'amener à explorer plus loin ensuite.

APPROCHE 4 : Favoriser l'exploration, le jeu et l'enquête en offrant des expériences inspirées par les enfants et soutenues par les adultes.

La joie de vivre et l'enthousiasme de l'enfance sont pour nous une énergie que nous apprécions et dont nous nous nourrissons. Dans cet esprit, nous adaptons nos activités aux enfants et non les enfants à nos activités.

Nos éducatrices et nos éducateurs documentent, préparent et observent leurs journées **en fonction des intérêts des enfants**. Dans nos salles, l'exploration, l'aventure, la débrouillardise, la nouveauté et la créativité sont des expériences qui surviennent au fil de la curiosité du moment, alors que l'enfant va à la rencontre des occasions d'activités qui lui sont présentées.

Notre personnel présente à l'enfant des occasions d'activité un peu partout dans le local du CPE pour l'encourager à se livrer à l'apprentissage par le jeu. Nos activités stimulent le sens de l'**expérimentation autonome** et incitent l'enfant à développer sa **capacité de résoudre des problèmes ou des défis**. Elles mettent en pratique plusieurs aspects essentiels au développement de l'enfant, en littératie ou en numératie, par exemple.

Notre personnel invite les enfants à prendre part à des **activités adaptées** à leurs besoins et aux divers groupes d'âge. Il facilite le jeu dirigé par l'enfant et maintient un environnement diversifié propice à l'apprentissage par l'exploration. Quand un enfant pose une question, on ne lui donne pas immédiatement la réponse, mais on lui fournit plutôt le moyen de la découvrir (tout en jouant avec lui, en faisant partie de son exploration, et en étant coapprenant).

APPROCHE 5 : Mettre en place un milieu d'apprentissage positif qui soutient l'apprentissage, le développement et l'intégration sociale de chaque enfant.

Chaque enfant apprend à sa façon et chaque enfant a maintes façons différentes d'apprendre. Nos CPE offrent une panoplie d'occasions d'apprentissage en tenant compte des différentes **voies de l'apprentissage** (kinesthésique, visuel, auditif, etc.). Nous utilisons une variété de médiums et d'environnements pour maximiser les expériences des enfants.

Conformément à la déclaration de principe du ministère de l'Éducation, le Carrefour francophone applique les **principes pédagogiques de l'Ontario pour la petite enfance** qui sont présentés dans le document *Comment apprend-on?*. Cet outil guide le Carrefour francophone et son personnel éducateur dans l'élaboration de ses programmes et services pour la garde d'enfants et l'éducation de la petite enfance.

Les CPE du Carrefour francophone appuient leur mission éducatrice par une **programmation culturelle de qualité supérieure**. Des artistes professionnels et des invités spécialistes de leur domaine, qui proviennent principalement (mais non exclusivement) de la communauté locale, visitent nos CPE pour animer des activités qui les éveillent à plusieurs disciplines (conte animé, musique, sciences, arts visuels, danse, etc.).

En offrant ces moments culturellement significatifs, nous développons le **sens d'appartenance** à la communauté chez les enfants et notre personnel. Dans ce même esprit, nous invitons la communauté à se joindre à nous lors de ces présentations.

APPROCHE 6 : Intégrer à l'horaire de chaque journée des jeux à l'intérieur et à l'extérieur, des périodes de jeu actif, de jeu paisible et de repos.

La programmation de nos CPE suit un **horaire flexible** qui répond aux besoins des enfants au moment où ils se manifestent. Que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur, les enfants sont exposés à une variété d'objets et de matériaux pour stimuler la créativité, l'imagination et l'activité physique.

Nos CPE et nos Tremplins suivent les lignes directrices du ministère de l'Éducation pour répartir les blocs horaires de leur programmation : deux heures de jeu à l'extérieur par jour pour les centres de la petite enfance, une demi-heure de jeu à l'extérieur pour les Tremplins, temps de repos après le dîner, etc.

Les salles de nos CPE sont des **environnements adaptés aux besoins variés** des enfants. Par exemple, si un enfant veut se reposer ou lire calmement, nous offrons un ameublement approprié et des coins douilletts. Nous offrons aussi une variété de jeux de pièces détachées et de matériaux pour la manipulation. Les meubles, le matériel et l'orientation de la programmation dans les salles sont adaptés aux groupes d'âge.

APPROCHE 7 : Encourager la participation des parents et la communication continue avec eux au sujet du programme et de l'évolution de leur enfant.

Les parents sont toujours bienvenus dans nos CPE. Que ce soit pour participer à un dîner ou à un déjeuner rassembleur ou pour faire de l'animation, nous accueillons les parents à bras ouverts. Nous tenons à ce que l'enfant perçoive le centre comme un **prolongement du milieu familial**.

Nous avons à cœur le bien-être des parents tout autant que le bien-être des enfants. Tout en affirmant notre mission en tant que milieu d'acculturation francophone, nous nous assurons d'être **inclusifs**. Nous tenons à ce que les parents se sentent chez eux dans nos CPE, quelle que soit leur langue maternelle.

Nos superviseuses et/ou chefs d'équipes sont présentes aux heures de pointe, c'est-à-dire à l'arrivée et au départ des parents, et les parents peuvent toujours profiter de cette occasion pour discuter avec elles.

Nous communiquons avec les parents au moyen d'un **cahier de communications, courriels** et dans le cadre de rencontres personnelles si nécessaire.

APPROCHE 8 : Faire appel à des partenaires communautaires locaux pour soutenir les enfants, leur famille et le personnel.

Nous entretenons des liens étroits avec plusieurs **ressources communautaires** (organismes et individus) afin d'offrir des services de qualité qui épousent les orientations du curriculum de l'Ontario. Par exemple, Pierre Harrison de l'organisme PlayLearnThink fournit à notre personnel de précieuses occasions d'approfondir notre expertise en apprentissage par le jeu. Notre fournisseur de dîners, la COOP Boréal, fait aussi des visites dans nos CPE pour cuisiner avec les enfants.

Pour sa part, la Slague jeunesse (le service de diffusion de spectacles du Carrefour francophone) offre dans nos CPE des animations et des ateliers d'artistes locaux, ainsi que des visites régulières de notre Troubadour du Carrefour, l'artiste en résidence qui favorise l'éveil sonore et musical. Ces activités sont des expériences qui nourrissent le sens d'identité et d'appartenance culturelle des enfants. Du même coup, elles viennent enrichir les compétences professionnelles de notre personnel, qui pourra continuer l'aventure avec les enfants après la visite.

Nous avons aussi des liens avec plusieurs **partenaires et commanditaires locaux** qui partagent nos valeurs : Desjardins, le Collège Boréal, Delta Bingo and Gaming, Richelieu Sudbury, etc. Ces organismes ont à cœur le bien-être des familles et le développement des enfants et leurs objectifs viennent appuyer les nôtres.

APPROCHE 9 : Assurer le développement professionnel continu des membres de notre personnel et des autres intervenants communautaires dans nos CPE.

Le Carrefour francophone croit en l'importance du **développement professionnel continu** de son personnel. Il offre aux employés une multitude d'occasions de se perfectionner, notamment pour offrir la programmation culturelle francophone de haute qualité qui fait la fierté de nos CPE.

Par ailleurs, le Carrefour francophone appuie son personnel qui souhaite profiter d'occasions de développement professionnel offertes au sein de la communauté, par exemple dans le cadre d'activités offertes par Centraide et la Ville du Grand Sudbury.

Le Carrefour travaille aussi avec les Services à l'enfance de la Ville du Grand Sudbury pour assurer la qualité de ses services de garde. Les employés ont accès à des possibilités d'apprentissage de qualité et adaptées à leurs besoins spécifiques pour continuer à se perfectionner, en plus de l'appui de la consultante en matière de qualité de la Ville du Grand Sudbury, qui visite nos centres régulièrement.

Notre propre conseillère pédagogique travaille en amont avec la consultante de qualité. Elle se rend dans nos CPE pour aider les membres de notre personnel à poursuivre leur développement professionnel et à atteindre leurs objectifs particuliers.

APPROCHE 10 : Documenter et étudier l'impact des stratégies sur les enfants et leur famille.

Le personnel de nos garderies **documente l'impact de sa programmation** quotidiennement et **travaille en équipe** pour atteindre des objectifs éducatifs.

Nous sommes à l'écoute des familles en tout temps, mais à intervalles de deux ans, nous procédons de façon plus formelle en invitant les parents à répondre à notre **sondage de la satisfaction des parents**. À partir des réponses des parents à ce sondage, nous dégageons de nouveaux objectifs pour mieux desservir nos familles.

Le Carrefour croit en l'importance d'être une **communauté d'apprentissage**. En équipe, nous établissons des objectifs selon les besoins de chaque garderie, des enfants qui y sont inscrits et des familles qui utilisent nos services.

Mot de la fin...

Nous vous promettons que notre programmation offrira toujours une très grande variété d'activités soigneusement réfléchies. Votre enfant vivra chaque jour des expériences

d'apprentissage, d'exploration et de loisir qui l'aideront à grandir et à découvrir ce qu'il ou elle peut devenir.

Pour nous, l'animation culturelle de qualité supérieure est une des grandes forces de notre action éducative auprès de vos enfants. Mais pour eux, la culture signifiera tout simplement : beaucoup de plaisir!

Nos valeurs

La mission de nos services à la petite enfance

Le Carrefour francophone veut appuyer votre enfant dans tous les aspects de son développement. De ce principe découlent nos pratiques : nous promettons que nos programmes offriront toujours une très grande variété d'activités de très haute qualité.

Ainsi, votre enfant vivra chez nous, chaque jour, des expériences d'apprentissage et de loisir qui l'amèneront à se découvrir et qui l'aideront à grandir. Notre approche émergente offre de la flexibilité envers la programmation, être à l'écoute des besoins et des intérêts des enfants pour éveiller la curiosité et l'autonomie dans son développement et dans son apprentissage.

Historique du Carrefour francophone

Fondé en 1950, le Carrefour francophone, anciennement le Centre des jeunes de Sudbury, est le plus ancien centre culturel de l'Ontario français.

Animateur communautaire et social pendant plusieurs décennies, foyer de la vie culturelle sudburoise et particulièrement de la jeunesse francophone, le Centre des jeunes a longtemps accueilli de nombreux membres actifs autour d'une multitude d'activités culturelles, éducatives, sportives et sociales.

Dans les années 90, le Carrefour francophone est devenu un fournisseur de services aux familles, ses programmes Tremplins venant combler un important besoin de services à l'enfance en français dans le Grand Sudbury.

Depuis 2005, un renouveau important a remis le Carrefour francophone à l'avant-plan de la scène culturelle et sociale sudburoise avec, entre autres initiatives, la création de neuf centres de la petite enfance, de 26 camps d'été artistiques (autant en français qu'en immersion), des services dans Sudbury Est (2 Centres de la petite enfance, 3 Tremplins, 2 camps d'été) et le retour remarquable de La Slague, diffuseur de concerts, de spectacles en français, et organisateur de festivals (La Nuit émergente, Le French Fest).

En 13 saisons artistiques et après plus de 200 concerts et spectacles, La Slague a remporté une multitude de prix et est considérée par ses pairs comme un des meilleurs diffuseurs en Ontario français.

Avec La Slague jeunesse, le Carrefour francophone développe à compter de 2013 une programmation culturelle dynamique et moderne adaptée à la petite enfance, aux foyers mixtes et à un contexte d'apprentissage par la découverte, le plaisir et le jeu. En 2018, il

devient le premier membre du Réseau Petits bonheurs à l'extérieur du Québec et organise sa première édition du Festival Petits bonheurs Nouvel-Ontario en 2019.

Le Carrefour francophone poursuit sa lancée avec un plan de développement stratégique pour 2017-2020. En plus d'agir à titre d'organisme porteur du projet de la Place des arts et de continuer à voir à l'expansion des Services à l'enfance, il se veut un organisme rassembleur et toujours plus accessible à la communauté du Grand Sudbury.

Notre approche pédagogique

Rien n'est plus précieux qu'un enfant. Alors, tout enfant mérite une attention particulière et personnalisée et a droit au respect de sa personnalité. La joie de vivre et l'enthousiasme de l'enfance sont pour nous une énergie que nous apprécions et dont nous nous nourrissons. Toutefois, cette énergie sera dissipée si elle n'est jamais orientée.

L'enfant nous fera très bien savoir si nous avons réussi à le rejoindre où il est d'abord, pour l'amener à explorer plus loin ensuite. Autrement dit, nous adaptons nos activités aux enfants et non les enfants à nos activités. Nous explorons ensemble! Nos professionnels de la petite enfance sont des coapprenants avec les enfants. Leurs observations et la documentation des activités orientent leurs activités pédagogiques.

Conformément à la déclaration de principe du ministère de l'Éducation, le Carrefour francophone utilise le guide et les principes pédagogiques de l'Ontario pour la petite enfance [Comment apprend-on?](#) Cet outil guide le Carrefour francophone, les éducateurs et les éducatrices dans l'élaboration de nos programmes et de nos services pour les enfants et la petite enfance.

Notre philosophie

L'âge préscolaire est l'âge du jeu et de l'exploration. Nous croyons que l'enfant est compétent, capable, curieux et riche en possibilités. C'est en jouant que l'enfant comprend de nouveaux concepts et découvre ses capacités. Comme nous visons le développement global, nous tâchons de ne pas compartimenter le développement physique, intellectuel et émotionnel, car chacun de ces aspects du développement renforce les autres.

En préparant nos séquences d'activités, nous tâchons donc d'y intégrer plusieurs aspects du développement, en évitant les visées très étroites et les cadres très rigides.

Nous favorisons la santé, la sécurité et le bien-être de l'enfant en présentant une alimentation saine et en incorporant tout au long de la journée les jeux intérieurs et extérieurs, les jeux actifs, le repos et les périodes calmes tout en tenant compte des besoins individuels.

Nous soutenons des interactions entre l'enfant, le parent et le personnel. Nous encourageons l'enfant à interagir avec les autres et son entourage, à communiquer de façon positive et à s'autoréguler.

La langue parlée

La langue d'usage dans nos centres de la petite enfance et dans les Tremplins est le français. Si un enfant nous est confié, c'est que ses parents tiennent à lui faire vivre l'expérience d'un milieu francophone.

Notre personnel fera preuve d'une douce constance en encourageant les enfants à exercer et à explorer leur capacité à communiquer en français avec les adultes et entre eux.

Pour le bien de l'enfant, les pratiques et les attitudes langagières au foyer ne doivent pas être incompatibles avec celles de nos centres.

Le programme d'activités quotidiennes

Nous offrons chaque jour des expériences initiées par l'enfant et soutenues par l'adulte en planifiant et créant des milieux et des expériences d'apprentissages positifs et propices au développement de chaque enfant. Nous avons une programmation conçue selon les besoins et les intérêts (individuels et en groupe) des enfants.

Cette programmation est consignée dans un livre de documentation et nous affichons des histoires d'apprentissages sur le tableau de programmation dans chaque salle de jeux. Nous partageons régulièrement ces histoires entre nos différents centres, sur la page Facebook du Carrefour francophone, et sur notre site web (carrefour.ca).

Nos activités mettent en pratique les principes du **curriculum émergent**. Le curriculum émergent est une approche selon laquelle le personnel de la petite enfance planifie des *provocations* et des *invitations* à l'apprentissage adaptées au groupe d'enfants en tenant compte de leurs habiletés, de leurs besoins et de leurs penchants.

- Les provocations cherchent à susciter des pensées et des actions qui peuvent servir à développer un projet, une idée ou un champ d'intérêt. Par exemple, il peut s'agir d'approfondir une activité à partir d'une question d'un enfant.
- Les invitations encouragent plus directement l'enfant à réfléchir ou à explorer un concept. Par exemple, il peut s'agir de préparer une « invitation à jouer ou à explorer » sur une table et les enfants intéressés peuvent en profiter.

Le personnel élabore des d'activités et des projets pour approfondir la compréhension des enfants en s'inspirant :

- de ce qui intéresse les enfants;
- des questions que les enfants se posent ou leur posent;
- des influences familiales et culturelles à valoriser;
- de leurs expériences quotidiennes;
- de leurs découvertes dans le monde qui les entoure.

Cette approche considère l'enfant comme un être compétent, capable de réflexion complexe, rempli de curiosité et ayant beaucoup de potentiel.

Nous devenons coapprenants auprès d'eux, car les enfants peuvent apprendre et aussi nous en apprendre!

Le programme culturel

Pour nous, la culture est une des grandes valeurs de l'expérience que nous offrons à vos enfants. Mais pour eux, la culture signifie tout simplement : beaucoup de plaisir !

En effet, les Tremplins et les centres de la petite enfance accueillent régulièrement des artistes et des spécialistes de différentes disciplines : musique, arts visuels, sciences, artisanat, yoga, danse, théâtre, arts littéraires, santé, sports, cuisine.

De plus, des organismes de la région sont nos partenaires qui nous aident à intégrer des activités culturelles de la communauté dans notre programmation.

Nous organisons aussi des concours et des tirages lors de fêtes saisonnières, de même que des spectacles jeunesse.

Le camp de mars ainsi que les journées pédagogiques ont une programmation particulière qui offre aux enfants des journées vraiment spéciales.

Nous avons aussi un centre de ressources qui regorge de matériel éducatif et divertissant pour les enfants, les parents, et les professionnels de l'éducation de la petite enfance.

La programmation culturelle jeunesse du Carrefour francophone amène ainsi les enfants à vivre leur identité culturelle francophone et à l'exprimer à travers plusieurs pratiques artistiques.

Vous pouvez consulter en tout temps la programmation culturelle du Carrefour francophone au www.carrefour.ca.

Principes et pratiques de nos services à la petite enfance

Un personnel qualifié et engagé

Dans nos centres, vos enfants sont bien encadrés. Les CPE et les Tremplins du Carrefour francophone ont tous sur place une superviseure qui a la responsabilité générale pour le bien-être de vos enfants et le bon déroulement de la journée. Une éducatrice désignée prend la relève lorsque la superviseure n'est pas sur les lieux.

De plus, dans chaque salle de jeu, il y a en tout temps un ou plusieurs membres du personnel. Ces personnes sont des éducatrices ou des éducateurs qualifiés qui ont un diplôme en éducation de la petite enfance, des monitrices ou des moniteurs en voie d'être diplômées dans ce même domaine, des aides-éducatrices ou aides-éducateurs ayant un diplôme dans un domaine connexe, des apprenantes ou apprenants stagiaires d'un collège communautaire et des bénévoles.

Tout adulte qui travaille avec les enfants doit fournir une preuve de ses antécédents judiciaires au moment de l'embauche. Cette politique s'applique aussi aux stagiaires et aux bénévoles.

Nous favorisons un soutien constant à notre personnel ainsi que du perfectionnement professionnel, par la formation continue (apprentissage ou programme ECAD), des ateliers ponctuels et des évaluations annuelles de rendement.

Nous accompagnons et soutenons nos employés dans leur cheminement autant que possible.

Le personnel varie en nombre selon les heures

Si vous ne venez au CPE qu'en début et en fin de journée, les apparences peuvent être trompeuses. Tenez compte du fait que pendant 90 minutes après l'ouverture et 60 minutes avant la fermeture, nos CPE sont à effectif réduit. Les membres du personnel ne sont pas tous sur place.

Le ratio employé/enfants

Combien de professionnels de la petite enfance seront présents dans le CPE de votre enfant? Tout dépend du nombre et de l'âge des enfants dans ce centre.

Poupons, bambins et préscolaires :

- Pour les enfants de 0 mois à 18 mois inclusivement, le ratio est de 1 adulte pour 3 enfants.
- Pour les enfants de 18 mois à 30 mois inclusivement, le ratio est de 1 adulte pour 5 enfants.
- Pour les enfants de 30 mois à 5 ans, le ratio est de 1 adulte pour 8 enfants.

Regroupement familial :

- Pour les enfants de moins de 12 mois inclusivement, le ratio est de 1 adulte pour 3 enfants.
- Pour les enfants de 12 mois à 24 mois inclusivement, le ratio est de 1 adulte pour 4 enfants.
- Pour les enfants de 24 mois à 13 ans, le ratio est de 1 adulte pour 8 enfants.

Le regroupement familial peut opérer avec un maximum de 15 enfants, incluant un maximum de 6 enfants sous l'âge de 2 ans.

Trempins :

- Pour les enfants d'âge jardin, de 3,7 ans à 6 ans, le ratio est de 1 adulte pour 13 enfants.
- Pour les enfants d'âge scolaire primaire/moyen, de 5,7 ans à 12 ans, le ratio est de 1 adulte pour 15 enfants.
- Pour les enfants d'âge scolaire moyen, de 9 ans à 12 ans, le ratio est de 1 adulte pour 20 enfants.

Pendant les périodes d'arrivée et de départ (entre 7 h et 8 h 30 et entre 17 h et 18 h), le taux d'encadrement baisse. Mais quand même, il ne doit jamais être inférieur aux deux tiers du taux prescrit par le ministère de l'Éducation. Cela veut dire, par exemple, que deux éducatrices peuvent être responsables de 3 groupes du même âge.

Nous demandons que votre enfant se présente à 9 h au plus tard pour bénéficier pleinement de la programmation et afin d'éviter des dérangements dans la routine quotidienne.

Les bénévoles et étudiants

Les bénévoles et étudiants jouent un rôle important en soutenant le personnel dans ses activités quotidiennes. Toutefois, les bénévoles et/ou étudiants sont supervisés en tout temps par un membre du personnel. Aucun bénévole et/ou étudiant n'est autorisé à être seul avec un enfant dans centre de la petite enfance.

Les groupes d'âge

Dans nos centres de la petite enfance, votre enfant sera regroupé avec les autres qui ont le même âge (sauf si le centre en question est un « centre de regroupement familial »). Nous tenons aussi compte des similitudes d'intérêts, d'aptitudes et d'attention en planifiant nos programmes, nos locaux et notre matériel.

Cependant, pendant la période des vacances d'été ou du temps des Fêtes, les enfants sont regroupés en groupes de tout âge, tout en respectant le règlement du ministère sur le regroupement d'âges mixtes.

Les heures d'ouverture

En règle générale, nos CPE sont ouverts de 7 h à 18 h du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés.

Nos Tremplins sont ouverts de 7 h à 9 h et de 15 h à 18 h du lundi au vendredi pendant l'année scolaire, à l'exception des jours fériés.

Nous offrons un service de camp de jour lors des journées pédagogiques et du congé de mars. Nos camps d'été commencent généralement le premier lundi après la fin de l'année scolaire et se terminent l'avant-dernier vendredi du mois d'août.

Les jours fériés

Voici les jours fériés où nos centres sont fermés. Ces jours vous seront facturés :

- Jour de l'An (janvier)
- Journée de la famille (février)
- Vendredi saint (mars/avril)
- Fête de la Reine (mai)
- Jour du Canada (juillet)
- Journée civique provinciale (août)
- Fête du Travail (septembre)
- Action de grâce (octobre)
- Noël (décembre)
- Lendemain de Noël (décembre)

La direction se réserve le droit de fermer les portes pour la période des Fêtes, soit du 24 décembre jusqu'au 2 janvier inclusivement selon le besoin des services. Les journées fermées, autres que les jours fériés indiqués ci-haut, ne vous seront pas facturées.

Le développement professionnel de notre personnel

L'apprentissage, c'est continu. Nous croyons fortement dans l'importance de ressourcer et d'outiller nos professionnels en leur offrant des occasions de développement pour qu'ils puissent en retour offrir des programmes de qualité à votre enfant.

En plus d'ateliers hors des heures du travail, tout notre personnel participe à deux journées complètes de perfectionnement professionnel. Celles-ci sont planifiées en lien avec nos objectifs de qualité et sont conçues pour enrichir l'expérience de votre enfant.

Ces journées de formation ont lieu lors de journées pédagogiques scolaires et vous seront annoncées en avance. Durant ces journées, nos CPE sont fermés et vous ne serez pas facturés.

Choses à apporter au centre de la petite enfance

Quand on part en aventure, on apporte son petit nécessaire. Pour l'aventure quotidienne de votre enfant, vous trouverez ci-joint une liste de vérification qui vous rappelle les choses essentielles à préparer et à apporter. Cette liste est conçue pour assurer le confort et le bonheur de votre enfant lors de son séjour en CPE.

Entre autres, il est important de noter que vous devez vous assurer de laisser au CPE au moins trois ensembles de vêtements de rechange (gilet, pantalon, bas et caleçon). Ceux-ci peuvent être laissés dans le casier de l'enfant, dans un sac à dos et non un sac en plastique, car ceux-ci posent des risques. C'est une bonne idée de fournir une deuxième paire de souliers; les espadrilles avec attaches en velcro sont fortement recommandées.

Les objets personnels identifiés clairement sont plus facilement récupérables. Donc, veillez à ce que tout article porte le nom de votre enfant.

Nous ne pouvons prendre la responsabilité des pertes, des vols ou des dommages aux objets personnels survenus au CPE et au Tremplin, mais nous nous ferons un plaisir de vous aider à les retrouver.

Les jouets de la maison

C'est dommage, mais c'est important : **il est strictement interdit d'apporter des jouets de la maison.** Nous nous assurons d'avoir sur place tout le matériel nécessaire pour l'apprentissage de votre enfant.

Le journal de l'enfant

Quel était le moment mémorable de la journée de votre enfant? Qu'est-ce votre fille a appris aujourd'hui? De quelle humeur était votre fils? L'éducatrice ou l'éducateur qui s'en occupe ne sera peut-être pas sur les lieux pour vous le dire quand vous y viendrez.

Mais vous le saurez quand même, car chaque enfant a son journal. L'éducatrice ou l'éducateur y note les faits saillants de sa journée, mais y inclut aussi des anecdotes, des citations de votre enfant et des messages pour vous. Ce journal est donc une des voies de communication et de dialogue avec le CPE. C'est important que vous le lisiez et que vous y fassiez, vous aussi, vos observations et remarques.

Les rencontres personnelles

Un journal, c'est très utile, mais ce qu'il faut parfois pour savoir comment va votre enfant, c'est une rencontre en personne. Donc, attendez-vous que le CPE ou le Tremplin vous demande parfois de vous présenter à une rencontre personnelle. Et n'hésitez pas de votre côté à en demander une si vous le voulez.

Vous serez aussi invités annuellement à une rencontre avec le personnel éducateur. Cette rencontre aura pour but de discuter du développement global de votre enfant et de vous tenir au courant de notre approche pédagogique dans nos centres.

Les mesures du développement de l'enfant

Le bien-être et le développement de votre enfant sont nos priorités. Les premières années de la vie sont une période critique pour le développement du cerveau et du corps. Les compétences cognitives, linguistiques, socio-affectives et motrices sont autant d'aspects essentiels de l'épanouissement de l'enfant. C'est pourquoi notre personnel évalue le développement de votre enfant 2 fois par année et vous fait part des résultats de cette évaluation.

Les jeux en plein air

Pour avoir une bonne journée, il faut mettre le nez dehors! Et, bien sûr, jouer dans la nature et en plein air, c'est essentiel au développement global de l'enfant. Les enfants présents au CPE pendant six heures ou plus par jour doivent jouer dehors pendant au moins deux heures par jour, si la température le permet.

Les enfants d'âge scolaire présents dans les Tremplins (avant et après les heures de classe) doivent jouer dehors au moins une demi-heure par jour, si la température le permet. Veuillez vous assurer que l'enfant est habillé convenablement.

Si votre enfant ne peut pas participer aux jeux extérieurs, nous ne pouvons pas assurer sa garde, encore une fois à cause du ratio à maintenir entre le nombre d'enfants et le nombre d'éducatrices. *Voir la politique sur la température.

Les excursions

De temps en temps, le CPE organise une sortie. Si votre enfant ne peut pas y participer, vous devrez trouver ce jour-là un autre service de garde, car en raison du ratio du nombre d'éducatrices par enfant, l'enfant ne peut pas demeurer au CPE si nous quittons les lieux.

La résolution de conflits

Un enfant a besoin de liberté, mais aussi de limites. Quand il faut lui rappeler les limites, notre personnel pratique la fermeté avec douceur. L'affection peut être une intervention efficace!

Nous posons des questions à l'enfant pour comprendre la source du problème ou de la frustration. Nous prenons le temps de discuter avec les enfants pour mieux les comprendre et les appuyer.

Nous encourageons les enfants à résoudre leurs défis ou leurs conflits en agissant comme médiateurs. Nous expliquons aux enfants les raisons derrière nos décisions et nous les incitons à réfléchir avec nous pour trouver des solutions.

Devant une difficulté ou une situation moins agréable, le personnel en discute avec le parent. Vous pouvez nous aider à trouver des façons d'éliminer ou d'éviter le problème. Notre personnel a accès à une multitude de partenaires communautaires qui les aident à trouver des solutions et à se ressourcer.

Quand il faut intervenir plus fermement en cas de comportement inacceptable, le personnel tient compte des besoins de l'enfant comme de ceux du groupe. En cas d'incidents particuliers ou de problèmes chroniques, il se peut que le personnel vous demande une rencontre pour chercher ensemble une solution au problème.

À la maison comme dans nos services de garde, la discipline a ses limites. Conformément à l'article 48 de la *Loi sur les garderies*, il est absolument interdit d'autoriser les pratiques suivantes :

- a) qu'un enfant subisse un châtiment corporel de la part d'un employé ou d'un autre enfant ou groupe d'enfant;
- b) la contention physique, notamment l'immobilisation d'un enfant dans une chaise haute ou autre à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance;
- c) que l'on prenne envers un enfant des mesures sévères ou dégradantes susceptibles de l'humilier ou de porter atteinte à sa dignité;
- d) qu'un enfant soit privé de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit la nourriture, l'abri, l'habillement ou la literie;
- e) qu'on verrouille une porte en vue d'enfermer un enfant;
- f) l'infliction de dommages corporels à un enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré.

Les agressions

Enfants

Les agressions ne sont pas tolérées. Si votre enfant pose régulièrement des gestes inacceptables, physiques ou verbaux, envers d'autres enfants, vous serez convié à une rencontre avec son éducatrice ou son éducateur pour discuter de ces gestes et trouver une solution qui répond aux besoins de votre enfant et des autres enfants.

Le Carrefour se réserve le droit de retirer un enfant pour un maximum de 3 jours si le personnel juge que c'est nécessaire. Ces journées ne sont pas facturées. Si le comportement inacceptable persiste après l'élaboration d'un plan individualisé en collaboration avec le parent et la mise à l'essai des démarches convenues pour améliorer la situation, l'enfant peut être retiré pour une durée indéterminée.

Parents et adultes responsables

Nos centres de la petite enfance sont des endroits où le respect d'autrui est valorisé. Pour assurer un espace harmonieux et un environnement sain pour tous, nous veillons à ce que notre personnel manifeste ces valeurs dans ses pratiques et nous nous attendons à ce que les familles aient cette même attitude.

Les petites blessures

Quel enfant n'a pas subi une écorchure, une égratignure, une ecchymose? Nous faisons tout notre possible pour écarter ces petits périls de l'enfance, mais ils surviendront inévitablement.

Dans ces cas, le personnel vous remettra un formulaire décrivant les détails de l'incident. Une fois signé, ce formulaire sera inséré dans le dossier de l'enfant et on vous remettra une copie du rapport. Ce rapport inclura les démarches du personnel pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Le dîner

Combien faudra-t-il de repas? Pour tous les enfants qui sont là! À 9 h, nous comptons le nombre d'enfants présents pour le dîner. Si votre enfant n'est pas arrivé à 9 h, vous devez nous contacter avant 9 h pour nous aviser de sa présence à l'heure du dîner.

Le menu est affiché dans le CPE. Une copie du menu est disponible sur demande.

Les collations

Aux enfants dans nos CPE, nous fournissons deux collations et un dîner nutritif. Aux enfants dans nos centres Tremplin, nous fournissons une collation avant l'école et une autre après l'école en tenant compte des recommandations du Guide alimentaire canadien.

Conformément aux règlements provinciaux, un menu mensuel doit être affiché. Vous retrouverez le nôtre à l'entrée du centre. Une copie vous sera remise lors de l'inscription de votre enfant.

Si votre enfant a des allergies ou suit un régime spécial, discutez-en avec la superviseure de votre CPE. Il est interdit d'emporter ou de manger de la nourriture de la maison au centre.

Nos CPE et nos Tremplins sont des lieux sans noix ni arachides.

La sieste

Un bon petit dodo fait partie d'une journée bien remplie. Dans nos CPE, une période de repos d'au moins 45 minutes est prévue à l'horaire de chaque journée. Nous pouvons cependant faire preuve de flexibilité afin d'éviter de perturber le cycle normal du sommeil à la maison.

N'hésitez pas à discuter avec nous de ce qui convient le mieux à votre enfant. Sachez toutefois que si le personnel détermine que votre enfant a besoin d'une sieste, il doit lui

offrir l'occasion de se reposer ou de dormir, car notre rôle est de répondre aux besoins de l'enfant alors qu'il est avec nous.

L'arrivée et le départ

On ne vous apprend rien en disant qu'habiller ou déshabiller un enfant, ça ne se fait pas toujours en un clin d'œil. Or, le personnel doit s'occuper d'un grand nombre d'enfants.

Vous avez donc la responsabilité d'aider votre enfant à se vêtir et à se dévêtir, de le conduire dans sa salle et d'avertir le personnel de son arrivée ou de son départ.

Puisque l'arrivée surtout peut être difficile pour vous et pour l'enfant, la superviseuse du centre et l'éducatrice ou l'éducateur de votre enfant peuvent vous aider à trouver des façons d'assurer une transition en douceur.

C'est aussi l'occasion de prendre le temps de discuter avec l'éducatrice ou l'éducateur de votre enfant. Comment s'est passée sa soirée le soir avant? Et ce matin? A-t-il bien dormi? L'enfant a-t-il un moment mémorable à partager? Nous vous encourageons aussi à prendre quelques minutes pour discuter de toutes les choses importantes qui se passent dans sa vie pour pouvoir mieux répondre à ses besoins durant la journée.

Pratiques de sécurité

Les personnes autorisées à partir avec l'enfant

La routine est la cousine de la sécurité. Pour la sécurité de votre enfant, nous vous prions de nous avvertir de tout changement en ce qui concerne les adultes de plus de 18 ans autorisées à partir avec lui ou elle. Sans ce préavis, **L'ENFANT RESTE AU CPE**, même si nous connaissons la personne qui se présente pour venir le chercher. Notre personnel ne peut pas se permettre de prendre cette décision à votre place. Vous devez donc vous assurer de nous avvertir de tout changement à la routine.

Le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant est indiqué sur la **fiche d'urgence** de votre enfant, qui figure dans le dossier de l'enfant auquel le personnel a accès en tout temps. Nous vous demandons de la revoir annuellement pour vous assurer qu'elle contient les bonnes informations.

Le registre des présences

Qui est là? Les éducatrices et éducateurs ont à leur portée la liste des enfants et y notent les présences en indiquant l'heure d'arrivée et l'heure du départ. Cette liste leur permet de savoir en tout temps quels enfants sont à leur charge.

La feuille de contrôle à la porte

La sécurité, c'est l'affaire de tous. Voilà pourquoi il y a près de la porte du centre une feuille de contrôle pour chaque enfant. Le parent/tuteur doit la signer en entrant et en sortant. Cette procédure s'applique aussi aux personnes autorisées à venir déposer ou chercher un enfant.

Le droit de garde légale

Si l'enfant fait l'objet d'un droit de garde, le parent ou tuteur ayant ce droit doit fournir une photocopie du document officiel à cet effet. Ce document sera conservé dans le dossier de l'enfant. On doit aviser le CPE de tout changement.

L'entrée sécurisée

Les portes du CPE sont toujours verrouillées. Afin d'assurer la sécurité des enfants en tout temps, les parents doivent utiliser la sonnette pour communiquer avec la salle de jeux de

leur enfant. Après avoir confirmé l'identité du parent, le personnel déverrouillera la porte en appuyant sur un bouton.

Soyez patients : si le personnel s'occupe d'un enfant ou qu'une situation nécessite son attention, il se peut qu'il ne réponde pas immédiatement quand vous sonnez à la porte. On vous demande aussi de ne pas laisser passer personne en même temps que vous.

Les retards

Les retards, il y en aura, et nous comprenons ça. Mais vous nous avertirez, n'est-ce pas? Si vous devez passer plus tard que prévu à la fin de la journée, prenez d'autres arrangements pour que votre enfant n'ait aucune inquiétude.

Si le personnel ne reçoit aucune directive en ce qui concerne votre enfant, il doit, 15 minutes après la fermeture, contacter les personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Vous aurez fourni ces trois noms dans le dossier d'admission de l'enfant.

Si ces trois personnes ne peuvent pas être contactées une heure après l'heure de fermeture, l'enfant est considéré comme abandonné. Nous sommes tenus, dans ce cas, de contacter la Société de l'aide à l'enfance.

Des frais de retard par enfant seront ajoutés à votre facture mensuelle, à raison de quinze dollars (15 \$) par bloc de 15 minutes. Nous devons appliquer cette politique strictement, donc aucune période de grâce ne vous sera accordée.

Pratiques de santé

Les enfants malades

Dès l'apparition de symptômes annonçant une maladie quelconque, l'éducatrice ou l'éducateur vous contactera pour vous le faire savoir. Dès qu'un enfant malade ne peut plus suivre la routine, on doit le retirer du CPE. Vous avez alors la responsabilité de trouver un autre service de garde jusqu'à la guérison. Vous devrez quand même payer les heures régulières de présence de votre enfant, car sa place dans le CPE lui sera toujours réservée.

La vaccination des enfants

Les enfants doivent être immunisés selon les recommandations du Service de santé publique.

Les dossiers des enfants qui n'ont pas été immunisés doivent comprendre l'un des formulaires suivants approuvés par le Ministère, dûment rempli et, le cas échéant, certifié conforme :

- 1) Déclaration de conscience ou de croyance religieuse;
- 2) Déclaration d'exemption médicale.

Les maladies transmissibles

En matière de maladies contagieuses, le CPE suit les règlements du Service de santé publique de Sudbury. Pour plus d'information, nous vous prions de prendre connaissance du guide « Une once de prévention », une ressource que suivent le Service de santé publique et les services de garde agréés. Demandez à la superviseure de votre CPE de vous la fournir.

Les enfants ne sont pas admis au CPE s'ils présentent des symptômes associés à une des maladies suivantes :

- Une maladie contagieuse, comme la rougeole, les oreillons, la rubéole, la roséole, la varicelle, l'impétigo, la pneumonie, la grippe (influenza), etc. Il faut présenter une note d'un médecin attestant que l'enfant est guéri avant qu'il puisse revenir au CPE.
- Une éruption cutanée non identifiée et non diagnostiquée par un médecin.
- Des poux. Les lentes doivent être complètement éliminées avant que l'enfant revienne au CPE. Nous réservons le droit de vous demander de fournir une confirmation d'un service de santé à cet effet.

- La diarrhée et le vomissement. L'enfant est alors retiré du CPE et ne peut y revenir que 48 heures après la disparition des symptômes.

En cas de fièvre (101 degrés Fahrenheit), le parent sera contacté pour qu'il vienne chercher son enfant.

En cas d'épidémie, nous devons prévenir la propagation de la maladie. C'est pourquoi, si votre enfant manifeste un ou plusieurs des symptômes selon les restrictions en vigueur, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant. L'enfant ne peut revenir au centre qu'après 24 h après la disparition des symptômes. Si l'épidémie dure plus de 2 semaines, la durée de retrait sera augmentée à 48 h après la disparition des symptômes.

Nous vous contacterons si l'état de santé de votre enfant l'empêche de participer aux activités régulières.

En cas de pandémie, le Carrefour francophone suivra son Plan de grippe pandémique. Nous vous informerons au sujet de ce plan sur demande.

L'administration de médicaments

Si votre enfant doit prendre des médicaments, notre personnel pourra s'en occuper. Le personnel administre seulement des médicaments prescrits et seulement lorsqu'un formulaire d'autorisation est rempli et signé par le parent ou tuteur. Toutefois, le personnel n'administre pas les médicaments non prescrits ni les médicaments périmés.

Le médicament doit être dans son contenant original indiquant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie, la fréquence, et les instructions d'entreposage. Certaines pharmacies fournissent des feuillets de renseignements sur le médicament; si possible, fournissez-les également. À noter que nous n'administrerons pas de médicaments qui ont comme fréquence « au besoin ». Il est important que votre médecin soit très spécifique.

Quelques médicaments seulement peuvent être administrés sans posologie prescrite par un médecin. Les voici :

- Crème pour l'eczéma;
- Pommade pour les fesses pour enfants en couches;
- Crème pour le soulagement de morsures d'insectes;
- Benedryl pour les enfants qui souffrent d'allergies;
- Baume hydratant pour les lèvres;
- Crème solaire

Tout médicament, qu'il soit prescrit ou qu'il figure dans la liste ci-dessus, doit être inscrit dans le formulaire d'administration de médicaments, signé par le parent et doit provenir du parent de l'enfant qui le prendra.

Cette permission doit être renouvelée chaque année.

Notez bien : c'est le parent qui doit remettre le médicament au personnel – **L'ENFANT NE PEUT PAS SERVIR D'INTERMÉDIAIRE.**

Les médicaments sont gardés sous clé en tout temps.

Les allergies

Les parents doivent informer le personnel des allergies ou des intolérances alimentaires de l'enfant. On traitera des allergies graves au cas par cas. Pour prévenir les réactions allergiques aux aliments, **il est interdit d'emporter des aliments de la maison à la garderie.** Une liste d'allergies est postée dans la cuisine et dans chaque salle de jeu.

Nos dîners sont préparés par la Coop Boréal en fonction des allergies. De plus, un menu spécifique a été élaboré pour les enfants ayant des allergies et des restrictions. Il n'y a aucune trace d'arachides ni de noix dans les aliments que nous servons dans nos centres.

Les besoins médicaux spéciaux

Les parents d'enfants ayant des besoins médicaux spéciaux doivent créer un plan de soins de santé individualisé en collaboration avec le personnel concerné et une représentante de l'organisme Ressources pour l'enfance et la communauté et tout autre organisme concerné. Des rencontres sont organisées par la superviseure du centre. Le plan de soins de santé individualisé est revu et signé annuellement, ou si une modification majeure doit y être apportée.

Les situations particulières

Les mauvais traitements (soupçonnés ou constatés)

À ce sujet, c'est la loi qui parle. Notre personnel est tenu légalement de signaler immédiatement à la Société d'aide à l'enfance tout cas présumé de mauvais traitements. Le personnel communiquera alors avec la direction des services à l'enfance du Carrefour francophone lorsqu'il y a un avis à la Société d'aide à l'enfance.

Les incidents graves

En cas d'incidents sérieux, le personnel prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le bien-être de l'enfant, puis il documente le cas. Un rapport est rédigé et envoyé au ministère de l'Éducation dans un délai ne dépassant pas 24 heures. Pour connaître notre politique, veuillez vous référer au cahier de politiques dans le bureau du CPE. Un formulaire de notification d'incident grave sera affiché sur les lieux pendant 10 jours ouvrables quand un incident grave se produit.

Les fermetures imprévues

Vive l'hiver canadien, sauf quand il nous désorganise! Mais en été comme en hiver, le centre doit fermer ses portes si les services essentiels sont interrompus (eau, chauffage et électricité) et qu'il est impossible d'assurer un service sécuritaire. Vous serez alors avertis par téléphone.

Si ces circonstances nous obligent à trouver refuge ailleurs, les directives pour venir chercher vos enfants vous seront communiquées par téléphone. Advenant une tempête, la garderie ferme ses portes si l'école qui nous héberge est fermée. Vous serez avertis par téléphone et l'information sera diffusée à la radio. Ces journées ne vous seront pas facturées.

Dans le cas d'une évacuation, nous vous joindrons par téléphone et avertirons de la situation. Nous vous donnerons alors les directives pour venir chercher votre enfant. L'endroit où nous nous rendons en cas d'évacuation est affiché dans la salle de jeu de votre enfant et sur la porte d'entrée du CPE.

Clients des Tremplins : Si le service après l'école n'a pas lieu, vous payez seulement le tarif de matinée.

Clients des centres de la petite enfance, des camps de jour et des camps d'été : Si le service est de moins de 6 heures, vous payez seulement le tarif d'une demi-journée. Nous avons deux tarifs de demi-journée, sans dîner et avec dîner.

Les situations d'urgence

Bien que ce soit très rare, les situations d'urgence peuvent arriver. Il vaut mieux être préparé! Le personnel du Carrefour francophone a l'obligation de bien connaître les politiques, les procédures et le plan de gestion d'une situation d'urgence qui sont affichés dans chaque salle. Ces documents, qu'il faut relire régulièrement, comprennent les directives et la marche à suivre du Carrefour francophone lors de situations comme une inondation, un incendie ou une évacuation imprévue. Le personnel se fera un plaisir de vous fournir ces documents et d'en discuter avec vous.

Si le CPE doit être évacué, le personnel et les enfants se rendent à leur refuge d'urgence prévu. Une fois rendu, le personnel communiquera avec vous pour vous en avvertir. Le lieu du refuge d'urgence et le numéro de téléphone en cas d'urgence doivent être affichés sur la porte du CPE.

Les suggestions et les inquiétudes

Quand quelque chose ne va pas, il vaut mieux en parler. Et il vaut mieux le faire d'abord avec la personne la plus directement concernée. Dans le cas d'un malentendu ou d'un problème, voici, dans l'ordre, les personnes à qui vous pouvez parler afin de résoudre le problème :

1. l'éducatrice ou l'éducateur de votre enfant ;
2. la superviseure du CPE ;
3. la directrice adjointe des services à l'enfance - Qualité et conformité, Nicole Lebel à l'adresse courriel suivante : nlebel@carrefour.ca ;
4. la directrice adjointe des services à l'enfance - Ressources humaines, Angèle Robidoux au (705-675-6493, poste 200) ou à l'adresse courriel suivante : arobidoux@carrefour.ca ;
5. la directrice des services à l'enfance, Paulette Larocque au (705-675-6493, poste 204) ou à l'adresse courriel suivante : plarocque@carrefour.ca ;
6. le directeur général et culturel du Carrefour francophone, Stéphane Gauthier, au (705-675-6493, poste 205) ou à l'adresse courriel suivante : sgauthier@carrefour.ca.

Politique de gestion de plaintes

En vue d'assurer l'amélioration continue de ses services à l'enfance, le Carrefour francophone de Sudbury invite les parents à soumettre des suggestions et des commentaires. Notre personnel a la responsabilité d'inviter activement les parents à ce faire. Nos clients peuvent présenter une plainte au sujet de nos services par écrit ou oralement.

- Le Carrefour francophone informe sa clientèle au sujet de sa politique de gestion de plaintes.
- Les plaintes seront traitées par le personnel concerné, la direction du service concerné ou la direction générale, compte tenu de la nature de la plainte.
- Les plaintes sont traitées en toute confidentialité et impartialité.
- Toute plainte formelle, qu'elle soit formulée verbalement ou par écrit, est notée et communiquée au personnel-cadre concerné.
- La personne qui soumet une plainte formelle, verbalement ou par écrit, reçoit un accusé de réception dans les trois jours ouvrables et un sommaire des conclusions de l'examen de la plainte dans les trente jours suivant la réception de la plainte.

Rôles et responsabilités

1- Rôle du Carrefour francophone

- 1.1 Informer tous les membres du personnel de la présente politique et de sa procédure.
- 1.2 Informer tous parents de la présente politique et de sa procédure.
- 1.3 Aider toute personne qui le désire à formuler une plainte.
- 1.4 Répondre à la personne dans un délai de trois jours ouvrables suivant la plainte.
- 1.5 Traiter la plainte et gérer le dossier jusqu'à ce qu'il soit clos (une réponse sera fournie à la personne dans un délai de trente jours).

2- Rôle du client

- 2.1 Communiquer efficacement avec le Carrefour francophone pour maintenir une bonne entente.
- 2.2 Expliquer le problème clairement par écrit, au téléphone ou en personne et collaborer au traitement de la plainte.
- 2.3 Accorder aux personnes concernées le temps nécessaire pour apporter des

correctifs s'il y a lieu.

2.4 La personne qui soumet une plainte peut conserver l'anonymat si elle le demande.

2.5 Les clients peuvent soumettre des suggestions ou des commentaires en tout temps.

Les détails de cette politique seront communiqués aux personnes qui en font la demande.

Politique de limitation des pouvoirs exécutifs

En ce qui concerne les interactions avec les clients ou les personnes qui demandent d'être clients, la direction ne doit pas permettre une pratique, une activité, une décision ou une circonstance qui est jugée dangereuse, indigne, intrusive outre mesure, ou qui manque d'assurer une confidentialité appropriée.

Par conséquent, la direction ne doit pas :

1. Faire usage de lieux qui n'offrent pas un accès physique et une confidentialité appropriés;
2. Recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels sans motif valable, selon les lois en vigueur;
3. Avoir recours à des méthodes de collecte, de révision ou d'entreposage de renseignements personnels qui ne protègent pas adéquatement l'information d'un accès non autorisé;
4. Manquer de communiquer clairement aux clients la nature des services offerts;
5. Manquer d'aviser les clients de l'existence de cette politique et d'un processus d'appel pour ceux qui croient que leurs droits ont été brimés par l'application de la politique.

Vos droits comme clients sont très importants pour nous. Si vous sentez qu'une ou plus d'une des situations énumérées ci-haut a eu lieu, nous vous encourageons de communiquer avec ces personnes dans l'ordre suivant :

1. la directrice adjointe des services à l'enfance - Qualité et conformité, Nicole Lebel à l'adresse courriel suivante : nlebel@carrefour.ca ;
2. la directrice adjointe des services à l'enfance - Ressources humaines, Angèle Robidoux au (705-675-6493, poste 200) ou à l'adresse courriel suivante : arobidoux@carrefour.ca ;
3. la directrice des services à l'enfance, Paulette Larocque au (705-675-6493, poste 204) ou à l'adresse courriel suivante : plarocque@carrefour.ca ;

4. le directeur général et culturel du Carrefour francophone, Stéphane Gauthier, au (705-675-6493, poste 205) ou à l'adresse courriel suivante : sgauthier@carrefour.ca.

Le processus d'admission

Nous voulons que votre enfant se sente bien chez nous et nous voulons lui donner l'attention de qualité qu'il mérite. Pour cela, nous devons le connaître aussi bien que possible dès son arrivée. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir le formulaire d'admission et de le remettre à la superviseure de la garderie deux semaines avant l'entrée de votre enfant en CPE. Ces quelques minutes de votre temps permettront au personnel de se préparer à intégrer votre enfant au programme. La priorité sera donnée aux inscriptions à temps plein.

Vous avez un rôle à jouer pour aider votre enfant à bien s'intégrer au CPE :

1. Planifiez une visite au centre avec votre enfant avant son admission.
2. Passez du temps avec votre enfant dans la salle de jeu durant les premières journées si possible.
3. Servez-vous du cahier de communication hebdomadaire pour transmettre vos messages au personnel.
4. Apprenez à connaître les personnes qui s'occupent de votre enfant.

Les paiements

Les bons comptes font les bons amis, dit le proverbe. Vous devez payer vos frais avant la fin du mois dans lequel vous recevez la facture. Toutes factures qui ne sont pas réglées par la fin du mois peuvent résulter d'une suspension de services.

Vous recevrez mensuellement un courriel indiquant que votre facture est prête sur le portail parents Digibot (www.carrefour.ca). Vous pouvez payer votre facture par STRIPE directement dans le portail parents. Vous pouvez aussi payer par VISA/Mastercard/AMEX par téléphone en appelant le 705-675-6493 poste 213. Les paiements peuvent aussi être faits en personne au bureau administratif du Carrefour francophone. De cette façon, vous pouvez payer par chèque, Visa/Mastercard/AMEX ou paiement direct (débit). Si vous payez par la poste, veuillez joindre votre facture à votre chèque et poster le tout à l'adresse du Carrefour francophone, 14, rue Beech, Sudbury, P3C 1Z2.

Vous pouvez aussi faire vos paiements en ligne si vous faites affaire avec les institutions financières suivantes : Caisses populaires Desjardins, Banque Scotia, Banque Royale, Banque de Montréal, Banque TD. D'autres institutions financières offriront bientôt ce service.

Si vous souhaitez payer votre facture directement au CPE, déposez un chèque dans une enveloppe scellée dans la boîte aux lettres au CPE. Les services de garde n'accepteront aucun argent comptant. Notez bien que les chèques doivent être faits à l'ordre du Carrefour francophone.

Un reçu officiel aux fins de l'impôt des frais annuels facturés et déboursés vous sera envoyé au service de garde ou par la poste au début de la nouvelle année.

Si vous désirez retirer votre enfant du CPE, vous devez régler vos factures la même journée. Si les frais ne sont pas payés dans les 60 jours suivant la date de la fin du service, votre compte sera transmis au Bureau de crédit et des frais d'intérêts mensuels de 2 % s'appliqueront.

Les chèques sans provision

Des frais de 30 \$ sont applicables pour tout chèque sans provision. Après le deuxième chèque sans provision, seuls les chèques certifiés ou le paiement par Visa/Mastercard/AMEX seront acceptés.

Si les frais demeurent impayés 30 jours après la fin du mois, les services seront terminés. Si les frais demeurent non payés après 60 jours, votre compte sera transmis au Bureau de crédit et des frais d'intérêts de 2 % mensuels s'appliqueront.

Les absences

Votre enfant devra-t-il s'absenter pour la journée ? Dans ce cas, nous vous prions de nous contacter avant 9 h. Même si votre enfant est absent, sa place ne sera pas comblée, donc cette journée vous sera facturée.

Préavis de deux semaines pour retirer un enfant

La vie ne va pas toujours comme on le prévoit. Pour toutes sortes de raisons valables, il se peut que vous vouliez un jour retirer votre enfant de nos services. Cependant, tenez compte de ceci : vous devez signaler votre intention par écrit à la superviseure deux semaines avant la date de retrait prévue en remplissant un formulaire de retrait. Si vous désirez retirer votre enfant temporairement, nous ne pouvons malheureusement pas garantir votre place.

Si vous ne nous donnez pas ce préavis, nous n'aurons pas eu le temps de permettre à un autre enfant de bénéficier du service de garde. Donc, en cas de retrait sans préavis, nous devons vous facturer deux semaines même si votre enfant ne fréquente plus le CPE ou le Tremplin.

La direction se réserve le droit de retirer un enfant pour des motifs valables. Un avis de deux semaines peut être accordé aux parents.

Les jours de congé sans frais

- Les parents ou tuteurs d'un enfant inscrit à **temps plein** — **payant le tarif régulier (*plein prix*)** — ont droit à **10 jours de congé sans frais par année par enfant**. Les jours de congé sans frais ne peuvent pas être accumulés d'année en année ni transférés d'un enfant à l'autre. Le parent ne pourra utiliser qu'un **maximum de 5 jours de congé sans frais par mois calendaire**.

Si l'enfant est retiré du Centre de la petite enfance et est réinscrit dans les services de garde du Carrefour francophone dans une même année, les journées de congé sans frais ne recommencent pas. Il y a un maximum de 10 jours de congé sans frais par année par enfant, sans exception.

- Les parents ou tuteurs d'un enfant inscrit à **temps partiel (fréquentation journées fixes ou par horaire)** — **payant le tarif régulier (*plein prix*)** n'ont pas accès à des jours de congé sans frais.
- Les parents ou tuteurs d'un enfant inscrit à **temps partiel ou à temps plein qui reçoivent de l'aide financière de façon partielle ou en entier (*subvention de la Ville du Grand Sudbury ou autres partenaires*)** n'ont pas accès à des jours de congé sans frais avec le Carrefour francophone de Sudbury. Ces clients doivent communiquer directement avec l'aide financière concernant leur dossier pour noter les détails d'utilisation concernant les journées d'absences. (705-674-4455 ou le 311)

Il est à noter que les dossiers exceptionnels des parents ou tuteurs d'un enfant inscrit à temps plein ou à temps partiel qui ont des combinaisons de paiements selon leur subvention seront évalués à base individuelle, le cas échéant.

Notez que les jours de congé seront accordés seulement si le compte n'est pas en souffrance. La date de renouvellement est celle de l'inscription de l'enfant.

Si un centre de la petite enfance du Carrefour francophone subit une épidémie de plus de 4 semaines, le Carrefour francophone ajoutera 2 jours de congé sans frais par enfant aux familles affectées, à utiliser au cours de l'année.

Les frais de garde

Les tarifs sont établis en fonction du nombre d'heures de garde réelles et du groupe d'âge auquel l'enfant appartient. Voici le tableau des frais pour nos divers programmes.

Groupe d'âge	Tarif quotidien
Poupon temps plein (5 jours/semaine)	43,88 \$
Poupon temps partiel (1-4 jours fixes/semaine)	43,88 \$
Poupon par horaire (jours variables)	47,25 \$
Bambin temps plein (5 jours/semaine)	36,00 \$
Bambin temps partiel (1-4 jours fixes/semaine)	36,00 \$
Bambin par horaire (jours variables)	38,25 \$
Préscolaire temps plein (5 jours/semaine)	33,00 \$
Préscolaire Demi-journée (5 jours/semaines)	23,63 \$
Préscolaire temps partiel (1-4 jours fixes/semaine)	33,00 \$
Préscolaire par horaire (jours variables)	34,88 \$
Tremplin (5 jours/semaine) matinée	18,00 \$
Tremplin (5 jours/semaine) après-midi	18,00 \$
Tremplin (5 jours/semaine) matinée+après-midi	18,00 \$
Tremplin (1-4 jours/semaine) matinée	18,00 \$
Tremplin (1-4 jours/semaine) après-midi	18,00 \$
Tremplin (1-4 jours/semaine) matinée et après-midi	18,00 \$
Camps de jour (pleine journée)	40,00 \$

Notez bien :

Cette tarification entrera vigueur en février 2022.

Si vous devez utiliser les services de garde pour plus de 9 heures dans une journée, il y aura des frais supplémentaires de 5 \$ par enfant pour la journée.

Une augmentation des tarifs d'un minimum d'un pourcent (1 %) sera effectuée chaque année à la suite de l'assemblée générale annuelle du Carrefour, sauf décision contraire.

Tout changement aux tarifs sera communiqué aux parents 30 jours avant le changement.

L'aide financière

La Ville du Grand Sudbury peut vous aider à payer une partie ou l'ensemble des coûts associés aux services de garde autorisés de qualité. Pour faire demande, faites le 705-674-4455 ou le 311.

Politique relative à la liste d'attente

Inscription sans frais à la liste d'attente

Le Carrefour francophone n'exige jamais un acompte ou des frais d'inscription pour inscrire le nom d'un enfant à la liste d'attente d'un de ses services de garde d'enfant.

Ordre de priorité des demandes

Le Carrefour francophone attribue généralement les places dans un service de garde en suivant l'ordre chronologique des inscriptions à la liste d'attente.

Toutefois, le Carrefour francophone tient compte aussi de la date à laquelle les parents ou les tuteurs souhaitent voir débuter le service de garde. Un enfant qui a besoin d'un service débutant à une date plus rapprochée pourrait donc avoir la priorité pour l'attribution d'une place en CPE. Les frais mensuels du service de garde s'appliquent à compter de la date où le parent ou le tuteur accepte une place attribuée à l'enfant.

Le Carrefour francophone suit aussi l'échelle de priorité suivante pour l'attribution des places dans un service de garde :

1. Demande de service à temps plein (du lundi au vendredi);
2. Demande de service à temps partiel (4 jours ou moins par semaine — horaire fixe);
3. Demande de service selon un horaire adapté (1 à 5 jours par semaine horaire flexible).

Le Carrefour francophone se réserve le droit d'accorder prioritairement une place en CPE à une demande visant :

1. L'enfant d'un employé du Carrefour francophone;
2. L'enfant d'un employé d'un conseil scolaire partenaire;
3. L'enfant d'un client existant (frère ou sœur d'un enfant déjà admis).

Si deux ou plusieurs demandes concurrentes peuvent être considérées comme prioritaires selon l'un ou l'autre de ces critères de priorité, la direction du Carrefour francophone tranche la question.

Confidentialité

La politique de confidentialité du Carrefour francophone s'applique aux listes d'attente. Cette politique le garantit le respect de la vie privée et la confidentialité des renseignements des enfants inscrits à une liste d'attente.

Seuls le personnel de supervision des centres de la petite enfance et le personnel administratif du Carrefour francophone ont accès à la liste d'attente. Un mot de passe protège l'accès à la liste d'attente. Le personnel autorisé doit utiliser les informations de la liste d'attente uniquement aux fins de l'inscription à liste et de l'attribution d'une place en CPE.

Le seul renseignement de la liste d'attente qui peut être divulgué aux parents et aux tuteurs, outre leurs propres renseignements, est le rang chronologique de leur demande.

Applicabilité

La politique relative à la liste d'attente s'applique à tout le personnel du Carrefour francophone, ainsi qu'aux bénévoles, aux stagiaires, aux étudiants, aux artistes et aux invités qui fréquentent les services de garde du Carrefour francophone de Sudbury.

Cette politique doit être passée en revue annuellement avec les CPE du Carrefour francophone, le personnel, les bénévoles et les étudiants stagiaires.

Nom du CPE/du Tremplin : _____

Nom de la superviseure : _____

Nom de l'éducatrice : _____

Groupe : _____

Date : _____

Notes : _____

14, rue Beech, Sudbury (Ontario) P3C 1Z2
705-675-6493

www.carrefour.ca